

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 23 janvier 2023

Délibération n° 2023-1535

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): Décines-Charpieu

Objet : Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) D-SIDE - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu constitué de la totalité de la parcelle AY 451, situé rue Nicolas Copernic, appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) KANE ou toute autre société qui lui serait substituée - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1815 du 17 octobre 2022

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur: Madame Béatrice Vessiller

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e): Madame Claire Brossaud

Présents: Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontaines, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mone, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Sequin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés: Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

Conseil du 23 janvier 2023

Délibération n° 2023-1535

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): Décines-Charpieu

Objet : Développement urbain - Projet urbain partenarial (PUP) D-SIDE - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu constitué de la totalité de la parcelle AY 451, situé rue Nicolas Copernic, appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) KANE ou toute autre société qui lui serait substituée - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1815 du 17 octobre 2022

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1815 du 17 octobre 2022, la Métropole de Lyon a approuvé l'acquisition, à titre onéreux d'une emprise de 690 m² de terrain nu, parcelle cadastrée AY 451, située rue Nicolas Copernic à Décines-Charpieu, dans le cadre de l'opération PUP D-SIDE.

Ladite délibération comporte une erreur matérielle dans la désignation du propriétaire du bien à acquérir. En effet, le propriétaire du bien est la SAS KANE et non la société Em2C comme indiqué dans la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1815 du 17 octobre 2022.

Un nouvel avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) a été rendu en tenant compte de la bonne désignation du propriétaire.

II - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1815 du 17 octobre 2022

La désignation du propriétaire du bien acquis, prévue par la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1815 du 17 octobre 2022, est modifiée en précisant que le bien appartient à la SAS KANE ou toute autre société qui lui serait substituée.

Le reste de la délibération demeure inchangé ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 3 novembre 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la modification apportée à la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1815 du 17 octobre 2022 portant sur la désignation du propriétaire de la parcelle cadastrée AY 451 située rue Nicolas Copernic à Décines-Charpieu, à savoir la SAS KANE ou toute autre société qui lui serait substituée et non la société Em2C.

- 2° Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.
- 3°-Les autres éléments figurant dans la délibération la Commission permanente n° CP-2022-1815 du 17 octobre 2022 demeurent inchangés.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 25 janvier 2023

Date de télétransmission : Date de réception préfecture : 25 janvier 2023